

Fiche inscription 'Licence Jeune 2024-2025'

L'accès aux murs d'escalade (SAE) durant les créneaux APEM est strictement conditionné par l'adhésion au club pour l'année en cours, **effective seulement après** réception de la fiche d'inscription remplie et signée, du paiement et de la validité du certificat médical ou de l'attestation de santé.

Certificat médical ou attestation de santé :

Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive (pratique loisir ou compétitive). **Désormais, vous devez faire le nécessaire dans votre espace licencié MyFFME pour, selon votre cas, générer l'attestation de santé, ou téléverser un certificat médical datant de moins d'un an. Sans cette étape, votre licence ne sera pas valide, vous ne pourrez ni l'imprimer, ni participer aux compétitions.**

J'atteste que mon enfant a renseigné le questionnaire de santé* précisé à l'annexe II-23 du code du sport et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Ou

Je fournis pour mon enfant un certificat médical* de non contre-indication à la pratique de l'escalade daté de moins d'un an.

* le questionnaire de santé (<http://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2021/06/questionnaire-sante-jeune.pdf>) permet d'évaluer si une consultation médicale de non contre-indication est nécessaire

**le certificat peut être établi par un médecin généraliste mais aussi par un médecin du sport du Centre médico-sportif de l'OMS de Poitiers 22, place Charles de Gaulle.

Le dossier complet est à retourner par **l'un** des moyens suivants :

- Envoi par mél avec preuve du paiement par virement à : adhesion@apem-poitiers.fr
- Envoi postal à : **Yves Soumaille APEM - 116, route de la Casette - 86000 Poitiers**
- Remise en mains propres à un/une responsable du club lors d'une séance

-----Montant de la licence-----

L'adhésion comprend une assurance responsabilité civile fédérale (d'un montant de 6€) fournie par l'assureur de la Fédération Française Montagne Escalade (FFME). La FFME propose des garanties supplémentaires non obligatoires aux conditions décrites dans le contrat la liant à Allianz pour l'année 24-25 : <https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/2023-notice-assurance.pdf>

La licence, composée de la part du club, des parts fédérale, régionale, départementale et de cette assurance obligatoire, s'élève pour **l'année 2024-2025 à 120€ sans aucune garantie supplémentaire.** Toutefois, bien que les garanties supplémentaires soient optionnelles, le club **conseille de prendre au moins la garantie « Base » qui assure notamment une prise en charge des frais de secours, pour un montant total de la licence de 128€ (des garanties supplémentaires peuvent être souscrites).** Une réduction de 70€ est appliquée sur la licence à partir de la troisième adhésion familiale (même adresse).

Nom : Prénom :
Nom de naissance : **Commune de naissance :**
Né.e le Sexe : F M Nationalité
Adresse

Code postal : Ville : Tel :

Pour recevoir votre attestation de licence 2024-2025 et vos codes de connexion à l'espace licencié, vous devez obligatoirement fournir une adresse électronique (écrire lisiblement) -

Courriel :

Et/ou un numéro de téléphone portable :

N° de licence FFME si connu :

Compétiteur.trice (si vous hésitez, cocher OUI pour vous laisser la possibilité) : OUI NON

Ayant pris connaissance de la notice fédérale d'information saison 2024-2025, je choisis la formule de licence suivante (cochez la case de la licence et celles des éventuelles options) :

Licence avec uniquement la garantie responsabilité civile obligatoire sans possibilité d'options	120 €	
Licence avec les garanties (niv.1, atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) BASE	128 €	
Licence avec garanties de personnes (niveau 2) BASE+	131 €	
Licence avec garanties de personnes (niveau 3) BASE++	138 €	
option ski de piste : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 5 €	
option VTT : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 30 €	
option slackline et highline : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 5 €	
option train : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 10 €	
option indemnités journalières IJ1 : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 18 €	
option indemnités journalières IJ2 : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 30 €	
option indemnités journalières IJ3 : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 35 €	
Réduction appliquée pour la 3ème adhésion familiale (même adresse)	- 70 €	

Montant total : €

Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre de l'APEM ou par virement bancaire en indiquant dans les informations au bénéficiaire « **Licence et nom et prénom de l'adhérent.e** ». Si possible demander à ce qu'une information de virement soit faite à l'adresse : tresorier@apem-poitiers.fr

IBAN : FR76 1940 6000 0367 2044 2888 087 BIC : AGRIFRPP894

Merci de joindre à la fiche papier ou électronique, une preuve du virement.

Je soussigné.e, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'APEM ([site de l'APEM](#) rubrique « l'Association »)

Signature du ou de la licencié.e

Fait à Le / /

Dans le cas d'un envoi de ce document sous forme numérique, veuillez insérer ici l'image de votre signature. À défaut, dans le cas d'un lecteur PDF ne supportant pas cette fonctionnalité, l'envoi sera considéré comme valant signature.